



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PREFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE  
DIRECTION DE LA COORDINATION  
ET DU MANAGEMENT DE L'ACTION PUBLIQUE  
Bureau des procédures d'utilité publique  
Affaire suivie par Mme DUPONT  
☎ 02.40.41.47.72  
☎ 02.40.41.47.50  
catherine.dupont@loire-atlantique.gouv.fr

Nantes, le

**29 AOÛT 2013**

**Information sur l'existence d'un avis tacite sans  
observation de l'autorité environnementale**

**Nom du pétitionnaire :** SARL ARTOS

**Nature et adresse du projet :** centre de transit, tri, regroupement de déchets dangereux et non dangereux et un stockage de solvants industriels situé à Châteaubriant, 9, rue Lafayette

L'autorité environnementale a accusé réception du présent dossier, qu'elle a reçu complet et régulier le 27 juin 2013.

Depuis le 27 août 2013, en application de l'article R. 122-7 du code de l'environnement, l'autorité environnementale n'a pas émis de remarque dans le délai imparti et la procédure peut continuer ; le délai réglementaire imparti étant expiré. L'avis de l'autorité environnementale est tacite sans observation.

La présente information fera l'objet :

- d'une notification au pétitionnaire,
- d'une consignation au dossier soumis à l'enquête publique,
- d'une publication sur le site internet de la préfecture.

Le PREFET

*pour le préfet*  
*la directrice de la coordination*  
*et du management de l'action publique*

**Thérèse LEBASTARD**

**NB : Cet avis ne préjuge pas de la décision finale qui interviendra au terme de l'instruction, après recueil et analyse de l'ensemble des avis prévus par les textes.**